



PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 25.11.2024

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE, LE VINGT-CINQ NOVEMBRE, à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/11/2024

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Étaient présents : S. ALLEG - G. BARRA - J. HENSELER - A. MAGNIN MELOT - B. MONTAGNE - A. RASKIN

Adjoint

J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA – A. CARRU MARTEL - J.L. GIRAUD - S. LAINE - E. MENUT - C. MENARD – N. PIGAGLIO - **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : N. DEDULLE LELUIN (pouvoir à S. ALLEG), J. DUBOIS (pouvoir à C. BOUGE), M. MARTEAU (pouvoir à S. LAINE), M. RAYNAUD (pouvoir à G. BARRA, R. MARTEL TRIGANCE

Absents non excusés : J. RAYNAUD

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 septembre 2024

Définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables – Complément – Bilan de la concertation

La délibération vise à approuver des zones déjà définies par délibération en date du 30 septembre 2024.

Vote : adopté à l'unanimité

Mise en place d'une servitude DFCl au profit de la communauté de communes du Pays de Fayence – Piste n° G527

La délibération vise à approuver le projet de servitude Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCl) sur la piste n° G527 dénommée « Les Crêtes » au profit de la communauté de commune du PAYS DE FAYENCE.

Vote : adopté à l'unanimité

Création d'une régie de transports publics

La délibération vise à créer la régie municipale de transports publics, dispensée de conditions de capacités financières et professionnelles, exploitant au maximum deux véhicules de type minibus de 9 places maximum, sur le territoire national.

Vote : adopté à l'unanimité

Cession de la parcelle F246 – Domaine privé communal

La délibération vise à autoriser la cession de la parcelle F246 au profit de M. Schabowski et de Mme Viart, riverains directs de cette parcelle, au prix de 500 €.

Vote : adopté à l'unanimité



Acquisition de terrains – Chemin des Turkières – Réalisation d'une aire de retournement

La délibération vise à continuer la procédure d'acquisition des terrains section I n°565a, 566c et 783c pour la réalisation d'une aire de retournement au bout du chemin communal des Turkières pour un montant de 1 € chacun.

Vote : adopté à l'unanimité

Virements de crédits DM n° 2 – Budget de la commune M57

La délibération vise à approuver les virements de crédits au budget de la commune M57 tes que présentés ci-dessous :

- **En Fonctionnement :**

En dépense : il convient d'acter d'une diminution de crédits à l'article 6817 « dotation aux dépréciations des actifs circulants », à hauteur de 15.000 €, ainsi qu'à l'article 673 « titres annulés (sur exercices antérieures) », pour un montant de 15.000 €. Il convient d'acter d'une augmentation de crédits au chapitre 011 « charges à caractère général », 5.000 € au D-60632 « fournitures non stockées – fournitures de petit équipement », 5.000 € au D-60633 au « fournitures non stockées – fournitures de voirie », 10.000 € au 615221 « entretien et réparations sur bâtiments publics », 10.000 € au D-615231 « entretien et réparations sur voiries ».

- **En Investissement :**

En recette : il convient d'acter d'une augmentation de crédits de 120.000 €, article R-1345 « amendes de police ».

En dépense : il convient d'acter d'une augmentation de dépense au 2315-87 « travaux de voirie grosses réparations » à hauteur de 110.000 €, de 2.500 € au D-21578-117 « acquisition matériel outillage », 2.500 € au D-21838-116 « acquisitions mobiliers bureaux informatique », 5.000 € au D2188-97 « groupe scolaire du coulet ».

Vote : adopté à l'unanimité

Admissions en non-valeur – Budget de la commune M57

La délibération vise à approuver l'admission en non-valeur de la créance s'élevant à 802 €.

Vote : adopté à l'unanimité

Copropriété les Jardins de Manon – Vente d'un garage – Acceptation de l'offre

La délibération vise à accepter l'offre de monsieur Richard Gillard d'un montant de 23.000 €.

Vote : adopté à l'unanimité

Cession d'une moto KTM

La délibération vise à accepter l'offre de monsieur Benamor pour un montant de 2000 €, ce dernier acceptant le 2 roues en l'état.

Vote : adopté à l'unanimité



Contrat de location et entretien des photocopieurs – Avenant n°2

La délibération vise à autoriser la signature de l'avenant n°2 du contrat de location et d'entretien des photocopieurs.

Vote : adopté à l'unanimité

Questions diverses :

Monsieur le Maire évoque tout d'abord sa réunion du 19 novembre dernier, en mairie, avec mesdames Henseler, Tinti, Rouane, la représentante du conseil départemental 83, madame Legraien et le représentant de l'autonomie et du handicap, monsieur Gastou. Le souhait de monsieur le Maire était d'échanger sur les conditions du Legs qui prévoit un accueil de personnes âgées afin de décharger les familles et de les accompagner. Les représentants du CD83 ont fait 3 propositions à monsieur le Maire, il les a donc présentés en séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des élus présents que le salon du livre aura lieu samedi 30 novembre à la salle du Coulet.

L'assemblée générale de la boule heureuse a eu lieu vendredi 22 novembre dernier, il a été évoqué les subventions communales, monsieur le Maire a acté avec le président de cette association l'octroi de 1500 €.

Monsieur le Maire rappelle que le 5 décembre a lieu chaque année la commémoration en hommage aux morts pour la France en Afrique du Nord, il les invite à l'accompagner à cette cérémonie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30.

Le secrétaire de séance,

Sylvie ALLEG



Le Maire,

Camille BOUGE